

ERGONOMIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

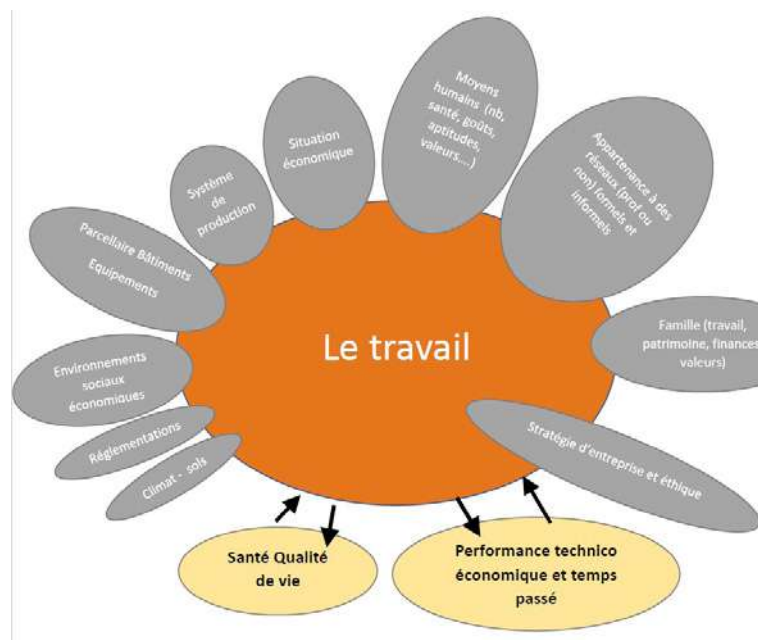
- Pierre BOUILLET (GAB 56),
- MARYLINE MALLOT (Ergonome DESS d'ergonomie),
- Lucie MOREAU (MSA)

INTRODUCTION À L'ERGONOMIE

De quel travail parle-t-on ?

Travailler, c'est exercer une activité physique, mentale, subjective et sociale dans une situation particulière.

L'approche de l'exploitation agricole par les ergonomes :



Travailler, c'est combiner certains de ces déterminants (constants ou ponctuels) dans l'instant, avec son corps, sa tête, sa subjectivité et en interaction avec d'autres (présents ou non !) pour faire au mieux, selon ses priorités

Avant tout, la démarche ergonomique est réaliste. Quand l'ergonome analyse une situation de travail, il s'intéresse à l'activité telle qu'elle est réellement exercée. Il fait clairement la distinction entre ce travail réel et le travail prescrit par l'entreprise. Le travail prescrit, c'est tout ce qui est défini à l'avance, stipulé et fourni à un salarié pour comprendre, organiser, réaliser et régler son travail (objectifs généraux et buts intermédiaires fixés aux opérateurs par l'entreprise, modes opératoires attendus, règles de sécurité, outils, instruments, machines...). Les différents aspects du travail prescrit sont décrits par des procédures et des consignes écrites et verbales. C'est la référence théorique du travail pour l'entreprise.

Performance technico économique et temps passé

Le travail réel, c'est le travail tel qu'il se réalise effectivement au quotidien dans chaque situation particulière, au bureau, à l'atelier, au chantier. On le saisit en observant l'activité des personnes (postures, déplacements, communications, direction des regards...) et en leur demandant de la commenter.

ERGONOMIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LA PRÉVENTION : PRIMAIRE, SECONDAIRE, TERTIAIRE

La politique de maîtrise des risques de l'entreprise se concrétise dans un ensemble cohérent de bonnes pratiques. La branche Accidents du travail / Maladies professionnelles de la Sécurité sociale préconise huit bonnes pratiques de prévention. Elles sont elle-même répartie en 3 grands axes, primaire, secondaire, tertiaire.

1. Intégrer la gestion de la santé et de la sécurité au travail dans toutes les fonctions de l'entreprise. L'entreprise a des objectifs économiques : produire, vendre, maîtriser les coûts. Ces objectifs ne doivent pas occulter la politique de maîtrise des risques. La prévention doit concerner toutes les fonctions de l'entreprise.

2. Harmoniser la politique de la santé et de la sécurité avec les autres politiques de l'entreprise. L'ensemble des politiques de l'entreprise doivent être appliquées de façon cohérente. Si les salariés sont soumis à des contraintes antagonistes, la politique de prévention court à l'échec.

3. Développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention. L'entreprise doit développer ses compétences en matière de prévention en mettant en place des formations adaptées. Elle peut se doter d'un personnel spécialisé, tout en ayant recours à des compétences extérieures de façon ponctuelle.

4. Favoriser une approche pluridisciplinaire. La gestion de la santé et de la sécurité au travail est au carrefour de nombreuses disciplines. La seule approche technique ne suffit pas. Elle doit s'articuler avec les approches humaine ou organisationnelle. Un travail de concertation est nécessaire pour concilier les objectifs et les contraintes et aboutir à des solutions adaptées et efficaces.

5. Faire de l'identification et de l'évaluation a priori des risques un élément majeur de la politique de santé et sécurité au travail. Les risques doivent être détectés et évalués avant que des incidents ou accidents se produisent. Cette évaluation part de l'observation du travail réel. Elle fait l'objet d'une analyse qui associe l'ensemble des personnes concernées. Des experts extérieurs à l'entreprise peuvent être consultés, mais les décisions restent du ressort de l'entreprise elle-même.

6. Intégrer la prévention dès la conception des lieux, des équipements, des postes et des méthodes de travail. Cette bonne pratique découle directement de l'observance des principes de prévention définis par la réglementation. Elle s'applique à l'intérieur de l'entreprise. Elle s'applique aussi aux produits et services que l'entreprise commercialise. Ceux-ci doivent être conçus de façon à préserver la santé et la sécurité de leurs utilisateurs.

7. Analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles en remontant aux causes les plus en amont. Face à un accident ou une maladie professionnelle, la tentation peut être grande de se limiter à la recherche des causes les plus immédiates. Des méthodes d'analyse comme celle de l'arbre des causes permettent de remonter aux causes structurelles en amont, de remédier à leurs conséquences sur la santé et la sécurité et d'améliorer les situations de travail.

8. Améliorer la politique de maîtrise des risques et faire évoluer les valeurs de base de l'entreprise. La construction d'une politique de santé et de sécurité cohérente et intégrée conduit l'entreprise à s'interroger en permanence sur l'ensemble de ses stratégies. Elle tire parti de ses erreurs et fait évoluer son organisation et ses valeurs dans une démarche d'amélioration continue.

ERGONOMIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

TRANSITION ET GESTION DU CHANGEMENT

A partir des questions que l'on se pose

- Le changement va créer des déséquilibres et ça inquiète. Pourquoi je suis inquiet ?
 - Qu'est-ce que je veux vraiment ? Mes valeurs, qu'est ce qui me donne envie de me lever le matin
 - Comment je le fais et avec quelles méthodes ?
 - Illustration avec un exemple ou tout bouge : Projet de groupe, refonder le travail, les rotations assolements. Nos jeunes ne restent pas : donc jeux et si je devais m'installer ça donnera quoi ?
 - Simulation sur une installation, envoyer des messages et des valeurs et surtout aller dans vos valeurs. Techniquement c'est la même chose sur des exploitations et c'est la valeur qui change.
- comment appréhender l'incidence travail de mes projets ?

3 étapes

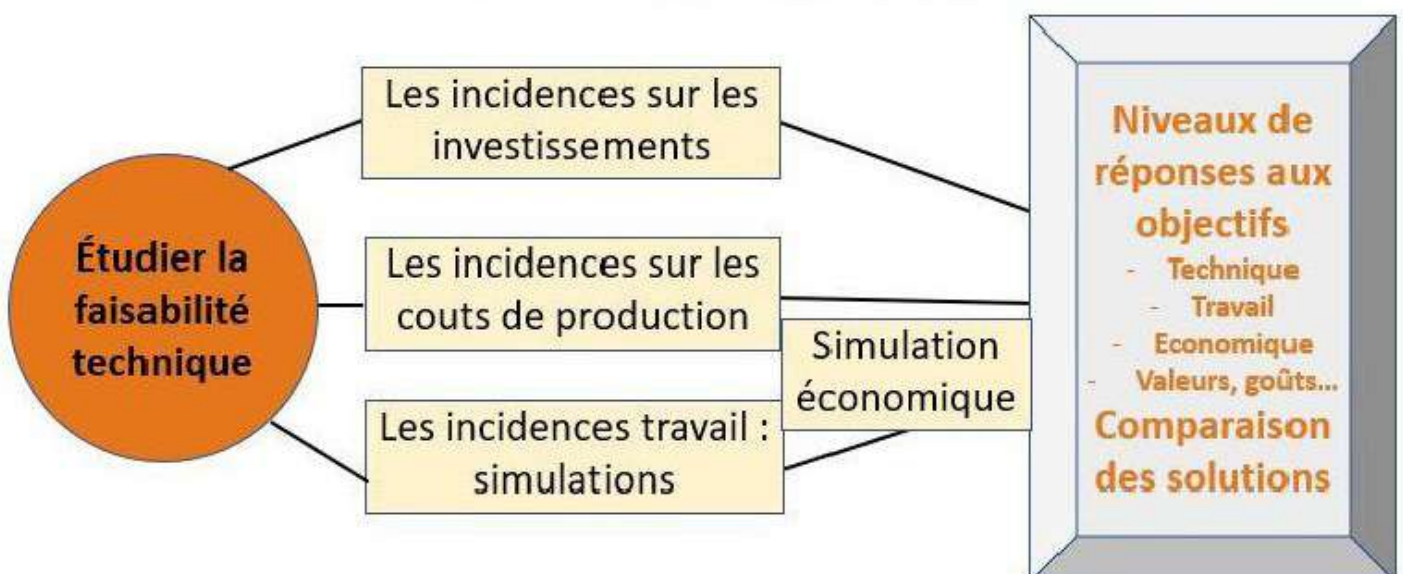
Clarté des enjeux du projet

- Quelles valeurs en présence et quel choix commun de l'orientation stratégique
- Objectif économique du projet
- Objectifs qualité et/ou technique du projet
- Objectifs travail du projet

Poser le Problème

Une approche intégrée de toutes les dimensions du projet :

Étudier le (ou les) projet(s) préféré(s)



ERGONOMIE ET ORGANISATION DU TRAVAIL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

QUELS MOYENS ?

En tant que Régime de protection sociale des travailleurs agricoles, la MSA intervient auprès de deux populations différentes : les salariés et les non-salariés (exploitants) dont la prévention des risques professionnels et le suivi médico-professionnel ne sont pas identiques, en lien avec une réglementation et des moyens subséquents différents. Les aides financières simplifiées : L'aide financière simplifiée vous accompagne dans vos projets d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail. Pour aider à la mise en oeuvre de ces améliorations, un appui technique est apporté par un conseiller en prévention MSA ainsi qu'un soutien financier. Dans quels buts ?

- Définir des actions de prévention ou d'amélioration des conditions de travail adaptées à votre structure,
- Bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller en prévention MSA et d'un soutien financier pour mettre en oeuvre des actions concrètes,
- Obtenir une analyse de son travail afin de préserver sa santé, sa sécurité et gagner en efficacité

Quelques exemples de projets soutenus par la MSA :

- Un exploitant a investi dans un système de sécurisation du travail sur toiture.
- Une entreprise paysagiste a investi dans un nouveau taille-haie électrique.
- Un exploitant agricole a équipé son tracteur d'une caméra de recul.
- Un éleveur a installé des passages d'hommes dans son parc de contention.

PRÉSENTATION DES INTERVENANTES :

Maryline Mallot : Née en 1962, Maryline MALLOT, consultante en ergonomie, est titulaire d'une maîtrise en psychologie sociale du travail et de deux DESS d'ergonomie (conception des systèmes complexes de travail et santé) dispensés à Paris 1 et Bordeaux 2.

Après plusieurs années de missions dans le Sud-Ouest de la France et dans l'ensemble de la Métropole, elle a créé un établissement dans l'Allier, pour développer ses activités à partir de l'Auvergne.

Lucie Moreau : Ancienne ergonome, conseillère en prévention MSA, plus largement dans les fonctions de prévention.